



**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

**CONFERENCE SUR LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE**

CASABLANCA

9 au 18 MAI 2016

Pr TAHIRI ANNICK

**Directeur de la promotion, valorisation de la recherche et de l'innovation
technologique –Côte d'Ivoire**

I- ETAT DES LIEUX

II- DEFIS

III- SOLUTIONS PRECONISEES INCITATIVES

A- ACQUIS A RENFORCER

B-REFORMES

IV- CONCLUSION ET PERSPECTIVES

- Peu de structures possèdent un service de valorisation des résultats bien que des activités de promotion y existent ;
- Absence de cadre juridique dans les universités et centres de recherche visant à renforcer la politique d'innovation technologique ;
- Peu de résultats, parmi les nombreux acquis de la recherche, font l'objet d'exploitation effective (peu de commercialisation);
- Insuffisance de lien entre recherche technologique et entreprises

□ Les principaux indicateurs en STI :

- ❖ **Dépenses intérieur brut en R&D**
- ❖ **Le personnel en R & D**
- ❖ **Les outputs (brevet – licences - publications -partenariats)**
- ❖ **Innovation des produits et procédés**
- ❖ **Propriété intellectuelle**

INSUFFISANCE DE RESSOURCES HUMAINES ET DE PERSONNES CHARGÉES D'ASSURER LA VALORISATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE DANS LES STRUCTURES.



Tableau 1 : Nombre total de scientifiques en R & D

Nombre total de scientifiques en R&D	% pour mille de la population active
FRANCE	8.19/mille
CHINE	1.6/mille
USA	1.4/mille
CÔTE D'IVOIRE	0.51/milles dont 0.016/milles de chercheurs

MANQUE D'INCITATION À LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN DÉPIT DE L'EXISTENCE DE L'OFFICE IVOIRIEN DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .



Tableau 2: Nombre de demande de brevet OAPI / an et nombre de publications scientifiques en Côte d'Ivoire

Année	valeurs
Demande de brevet /an	
2006	22
2007 à 2010	Entre 9 - 13
2011	5
2014	24
2015	19
Nombre de publications scientifiques	
2005 à 2010	1523
2015	233

SUBVENTION INSUFFISANTE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE.



Tableau 3 : % PIB en Recherche – Développement

Pays (année)	%PIB en R & D	Pays (année)	%PIB en R & D
Afrique du sud (2008)	0,93	Rép Corée (2010)	3.74
Côte d'Ivoire (2013)	0,40	USA (2009)	2.90
En Recherche Pure	18,6		
En Financement Public	20		
Burkina Faso (2009)	0,20	France (2009)	2.26
Ethiopie (2010)	0,24	Chine (2011)	1.84
		Brésil (2010)	1.16

- **L'objectif de 1% du PIB n'est pas encore recherché ou atteint par les pays africains**
- **88% des activités Innovatrices en Afrique sont concentrées en Afrique du Sud.**

INSUFFISANCE DE LA CONSOMMATION TECHNOLOGIQUE ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE AUX ENTREPRISES RECEPTRICES



Tableau 4 : Nombre de demande de brevet déposée par les entreprises en Côte d'Ivoire

Année	Nombre de Brevet déposé par entreprise en CI	Nombre de Brevet déposé par chercheur en CI
2015	1	6
2014	4	0
2012	3	2
2011	1	0
2010	1	0
2009	1	1
2008	1	1

- Améliorer la coordination des activités en STI;**

- Améliorer le transfert technologique, de la recherche & innovation vers les industries ;**

- Susciter la création et la pérennisation d'entreprises dérivées des résultats de la recherche et de l'innovation technologique.**

- Inciter la Propriété industrielle et dépôt de brevet**

A- ACQUIS A RENFORCER

- L'information des acteurs de la recherche et des utilisateurs des résultats de recherche (salon événementiel, Prix, B2B, Pad, Radio et Media, fiche technique....)**
- La formation à l'entreprenariat des chercheurs; des enseignants-chercheurs , des inventeurs et des innovateurs ;**
- Mise en place d'une veille technologique et d'expertises collégiales ;**
- Transformer les résultats de la recherche en opportunité d'affaires (B2B, forums et salons, plate forme d'échanges)**
- Mise en place de pôles économique au sein des Universités et des centres de recherche (agropastorale/start up/URI/PME...)**

III-SOLUTIONS PRECONISEES INCITATIVES (suite)



B- REFORMES

- Assistance aux porteurs de projets (Maturation, Incubation des projets innovants; dans la conclusion des accords de partenariat Chercheurs / Secteur privé...)**
- Encadrer la commercialisation des résultats à fort potentiel commercial;**
- Mettre en place des structures opérationnelles de promotion et de soutien des jeunes entreprises, de Start up...**
- Mettre en place des cadres juridiques pour implanter des Start up et URI dans les universités et les centres de recherche (pôle économique);**
- Mettre en place et faire appliquer des mesures incitatives pour accompagner les entreprises innovantes.**

PRINCIPALES RÉFORMES PRÉVUES



Réformes

DANS LA FORMATION (Court Terme)

- Appui à la formation en entrepreneuriat
- B2B et forum d'affaire pour partenariat public-privé Nationaux et Internationaux

DANS LES STRUCTURES OPÉRATIONNELLES DE PROMOTION ET DE SOUTIEN DES ENTREPRISES ET PROJETS INNOVANTS (Court Terme et Moyen Terme)

- Mettre en place des structures de promotion (bureaux de valorisation et des plate formes dans les universités et centres de recherche).
- Rendre bancable des projets innovants (Créer/renforcer des incubateurs de projets innovants et d'entreprises).
- Mettre en place un pôle économique (Créer des unités de recherche industrielle et des start up ex de UFHB).
- Mettre en place des structures de soutien aux projets innovants et de coordination (plate forme, une agence de la valorisation avec un hall de technologie).
- Mettre en place un cadre juridique incitatif approprié.

DANS LA VALORISATION (Court Terme)

- Instituer des concours et promotion des Start up et jeunes Unités Industrielles dans la sous région
- Accompagner les demandes de brevet

DANS L'INFORMATION ET VULGARISATION (Court Terme et Moyen Terme)

- Film PAD
- plate forme d'échange et chat (cyber de l'innovation)
- Catalogue d'offre

- Générer des sources de financement pour la RD dans les Institutions de recherche**

- Développer l'esprit entrepreneurial chez les Chercheurs et Enseignant-chercheurs**

- Avoir un pôle économique dans les Universités et Centres de recherche**

